N° 135
Avril 2014

Saint-Pierre info

JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ALLEVARD

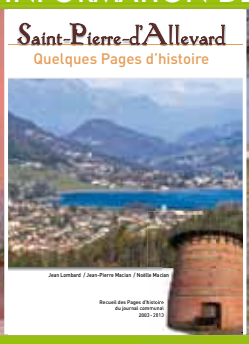
Saint-Pierre-d'Allevard
Quelques Pages d'histoire
Jean Lombard / Jean-Pierre Macian / Noëlle Macian
Recueil des Pages d'histoire du journal communal 2003 - 2013

MANIFESTATIONS

Samedi 12 avril

Bal Folk avec Diatoub et Arkenché

Dimanche 13 avril

Assemblée Générale de l'ARCADE et film «DEMBELLA 2013 »

Jeudi 1er mai

Fête des Classes en 4

Dimanche 18 mai

Festival GRESI' VOIX

Samedi 21 juin

Fête de la musique

les Vendredis de l'été

du 4 juillet au 8 août

Vendredi 18 juillet

Séance Cinétoiles

> DÉTAILS EN PAGE 19

NAISSANCES

13 décembre 2013
Anaële BONNET, impasse de Chartreuse

13 décembre 2013
Margaux BARRAT, rue des Cinq Crêts

19 décembre 2013
Giuliana CONTADINI, rue du Planchamp

19 janvier 2014
Alison FOURNIER, La Cassey

21 janvier 2014
Molly DOUMONT HADENGUE, La Claie

27 février 2014
Manon ALY, Les Amicons

10 mars 2014
Lévana ALVARO

DÉCÈS

28 décembre 2013
Gino SANTORO, résidence Clemenceau

30 décembre 2013
Maurice MIGNON, rue de la Charrière

Sommaire

- **Elections 2014** 3

- **Budget 2014** ..... 4>5
- **Histoire** ..... 6>7
  - Le canton d'hier à aujourd'hui
- **Environnement** ..... 8>9
  - Prévention face aux vents et à l'eau
  - Assainissement non collectif
- **Enfance** ..... 10>11
  - Les nouveaux rythmes scolaires
  - Le Tacot, un nouveau service pour les familles
- **Ça c'est passé** ..... 12>13

- **Brèves** ..... 14>17
- **Sortir (course)** 18
- **Sortir (manifestations)** 19
- **Conseil Municipal** ..... 20>22
- **Urbanisme** 23
- **Agenda** 24

LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

ALESSANDRI EVELYNE

BERNARD MARIE-ANNE
2ème adjointe

BOURCIER ELISABETH

CASSETTARI GHISLAINE

CHAPUIS GUY

DALBAN-CANASSY DANIEL

DARBON AGNES

DAVID FRANCINE

FRANCHINI JEAN-FRANÇOIS
1er adjoint

GAVET JOSETTE

GUILLON NOËL
3ème adjoint

JACQUEMET DOMINIQUE
4ème adjointe

JANET LAURENT

JOUNEAU CATHERINE

LAVAL FREDERIC

LEROY DOMINIQUE

MARET JEAN-LOUIS
Maire

NICOT FRANÇOIS

OWEN PATRICK

PICARD-RICHARD CHANTAL

ROUX JACKY

TABET YOUCEF

ZAPPIA JACQUELINE
5ème adjointe

Mes chers concitoyens, la liste « Agir pour Saint-Pierre-d'Allevard » que j'ai le plaisir de conduire a recueilli le soutien et l'adhésion des saint pierrains à l'occasion du scrutin du 23 mars 2014 et je vous en remercie.

Cette liste, d'une belle diversité, veut s'engager à vos côtés, privilégiant la rencontre et le vivre ensemble essentiel au maintien de la cohésion dans notre village.

Avant que d'entamer ce nouveau mandat, je tiens à remercier mes prédécesseurs qui ont su porter des projets structurants pour notre commune et lui donner sa place dans une intercommunalité aujourd'hui élargie.

Au cours du précédent mandat , Jean Lombard, confronté à la déprise industrielle, a rallié la commune au Grésivaudan préservant nos ressources financières. C'est également au cours de ce mandat que la commune s'est équipée d'un pôle Petite Enfance exemplaire sur le plan environnemental. Je ne peux que remercier Jean d'avoir fait preuve d'obstination pour obtenir l'arrivée d'une moyenne surface sur notre territoire, outil de proximité et indispensable pour bien des familles.

La nouvelle équipe a devant elle de beaux projets structurants : la revitalisation de notre zone d'activité avec le soutien du Grésivaudan, la réflexion pour la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme, la rénovation du stade ….

Mais la nouvelle équipe devra également s'attacher à maintenir un service à la population de qualité, malgré une évolution défavorable de nos dotations.

Pour cela, je sais pouvoir compter sur le soutien permanent des agents municipaux que je remercie pour la qualité du service rendu.

Les 22 personnes qui s'engagent à mes côtés sur ce nouveau mandat ont toutes en commun un attachement sincère pour leur commune et ses habitants, elles s'engagent avec la volonté de s'ouvrir toujours à une intercommunalité à deux niveaux, le pays d'Allevard et le pays du Grésivaudan.

Soyez assurés de notre volonté d'agir à vos côtés.

Jean-Louis Maret

UNE GESTION SAINE ET RIGOUREUSE QUI PERMET UN BON FONCTIONNEMENT DES SERVICES ET DE NOUVEAUX INVESTISSEMENTS

Ils ont été votés le 14 mars dernier lors de la dernière séance du conseil municipal de la mandature.
Les trois budgets dégagent des excédents qui permettront de réaliser de nouveaux investissements dès 2014.

Le bilan de l'exercice des budgets 2013 : les Comptes Administratifs.

Budget de la commune

Résultats budgétaires de l'exercice 2013	Section FONCTIONNEMENT	Section INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Recettes nettes	3 423 540,33 €	1 313 940,70 €	4 737 481,03 €
Dépenses nettes	2 809 168,90 €	786 393,48 €	3 595 562,38 €
Résultats excédentaires	614 317,43 €	527 547,22 €	1 141 918,65 €

Les budgets de l'Eau et de l'Assainissement

Ils laissent apparaître un excédent de 296 954,04 € pour le budget de l'eau et de 107 301,45 € pour celui de l'assainissement.

Les résultats budgétaires de l'exercice 2013 ne laissent apparaître que des excédents. Ils sont supérieurs à ceux dégagés en 2012. Ils sont la traduction d'une gestion saine et rigoureuse des finances communales.

Budget 2014 de la commune

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Cette année, elles sont estimées à 3 947 503,35 €, en très nette progression par rapport à 2013 (3 353 479 €). Cette augmentation est due à une gestion très rigoureuse des budgets de fonctionnement de la commune, ainsi 614 761,68 € d'excédents ont pu être reversés au budget de 2014.

Le produit des impôts et des taxes est estimé pour 2014 à 2 371 841 € (2 362 631 € en 2013), cela représente 60 % des recettes de fonctionnement. Ce produit provient essentiellement de l'attribution de compensation versée par la communauté de communes (environ 1 200 000 €) et des impôts payés par les ménages saint-pierrains (environ 930 000 €). Après quatre années de stabilisation, le conseil municipal a décidé d'une très légère majoration, de l'ordre de 1,4 % du taux des impôts locaux qui s'établissent ainsi :

	2014	Rappel 2013
Taxe d'Habitation	8,73 %	8,61 %
Taxe Foncière Bâti	19,62 %	19,35 %
Taxe Foncière Non bâti	61,15 %	60,31 %

Le produit attendu, additionné à celui de l'augmentation des bases d'imposition décidée par l'Etat est d'environ 28 000 € supplémentaires.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ce sont essentiellement les charges générales pour un montant de 1 030 190 € (achat de fournitures, des combustibles, de l'énergie, des petits matériels, les contrats de maintenance, les études, les formations, les honoraires…) et les charges de personnel. Ces dernières s'élèvent cette année à 1 603 738 € (1 569 400 en 2013).

Compte tenu de l'augmentation des recettes de fonctionnement elles représentent 41 % des dépenses de fonctionnement contre 47 % en 2013. Ces dépenses prennent en compte les salaires des personnels, les charges patronales, la formation des personnels, les indemnités versées aux élus (55 000 €)… Cette année, il faut prendre en compte la revalorisation des salaires des personnels de la catégorie C décidée par le gouvernement (30 000 € pour la commune) et le paiement des intervenants dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires (environ 20 000 € pour les 4 mois de 2014).

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

2 062 014,92 € de dépenses sont prévues à savoir 316 705 € de restes à réaliser 2013 et 1 522 209,38 € de dépenses nouvelles. Elles concernent tous les domaines, les plus importantes étant l'aménagement du stade stabilisé en synthétique (550 000 €), la réfection de la rue de la Rethaudière (110 000 €), de la route du Paquelet (61 000 €). L'isolation thermique de l'école élémentaire est lancée. L'année 2014 sera consacrée à l'étude technique des travaux à réaliser par un prestataire qui a déjà été désigné.

La réfection du stade stabilisé en synthétique se fera en collaboration avec la commune d'Allevard. Cette dernière, perdant son stade sur lequel sera construit par le Conseil Général le gymnase du collège, a décidé de participer aux frais de réfection du stade de Saint-Pierre à hauteur de 50 % subventions déduites. C'est un bel exemple de mutualisation des équipements mais aussi une source d'économie pour nos deux communes.

L'ENDETTEMENT COMMUNAL

Pour réaliser les travaux d'investissement 2014 et plus particulièrement la rénovation du stade, un emprunt de 550 000 € sera souscrit par la commune de Saint-Pierre, maître d'ouvrage.

L'endettement de notre commune (annuité de 333 000 € en 2013) s'élève au 31 décembre 2013 à 9,7% des recettes réelles de fonctionnement 2013 et à environ 1 100 € par habitant. Ces chiffres restent modérés par rapport à ceux des communes de même importance.

LES BUDGETS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Ils sont excédentaires. Réunis, ils permettront de réaliser environ 1 000 000 € de travaux sur nos réseaux. C'est ainsi qu'une nouvelle tranche de réfection du réseau d'eau potable du secteur du Levet sera réalisée ainsi que la création d'une station de relevage implantée au niveau du stade qui permettra d'envoyer les eaux usées de 440 foyers du bourg vers la station d'épuration du SADI au Touvet et non plus dans le lac du Flumet.

Le dernier budget de la mandature (2008 -2014) laisse donc apparaître une gestion saine et rigoureuse qui tout en assurant un bon fonctionnement des services municipaux permettra à la nouvelle équipe municipale de mettre en œuvre ses projets.

SECTION FONCTIONNEMENT

Jean Lombard

BUDGET PRINCIPAL
Dépenses de fonctionnement

Nature des dépenses de fonctionnement	Montant des dépenses
Charges courantes : dépenses énergie, combustibles, alimentation, fourniture…	1 030 190,00 €
Charges de personnel (rémunérations, cotisations, formation…)	1 603 738,00 €
Cotisations, subventions, frais bancaires, remboursement emprunts	670 617,67 €
Financement de l'investissement	642 957,68 €
TOTAL	3 947 503,35 €

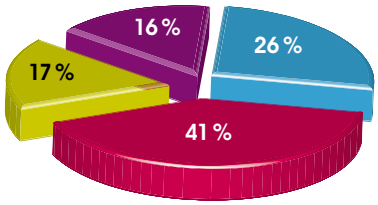

BUDGET PRINCIPAL
Recettes de fonctionnement

Nature des recettes de fonctionnement	Montant des recettes
Remboursements de frais	30 000,00 €
Redevances, concessions, locations	259 716,67 €
Impots, taxes	2 371 841,00 €
Dotations, subventions, participations	516 234,00 €
Autres produits	154 950,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	614 761,68 €
TOTAL	3 947 503,35 €

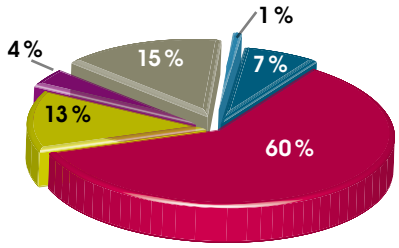

SECTION INVESTISSEMENT

BUDGET PRINCIPAL
Dépenses d'investissement

Nature des dépenses d'investissement	Montant des dépenses
Report engagements 2013	316 705,54 €
Remboursement emprunt	220 000,00 €
Voiries	286 050,00 €
Réfection bâtiments	682 634,00 €
Achat matériel	51 660,00 €
Environnement	64 500,00 €
Dépenses courantes	249 965,38 €
Sites hauts	64 700,00 €
Foncier	125 800,00 €
TOTAL	2 062 014,92 €

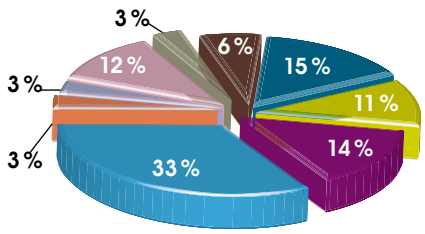

BUDGET PRINCIPAL
Recettes d'investissement

Nature des recettes d'investissement	Montant des recettes
Excédent reporté des autres années	699 527,65 €
FCTVA	76 000,00 €
Taxe locale, urbanisme	20 000,00 €
Amortissements	31 979,59 €
Subventions reçues	41 550,00 €
Virement du fonctionnement	642 957,68 €
Emprunt	550 000,00 €
TOTAL	2 062 014,92 €

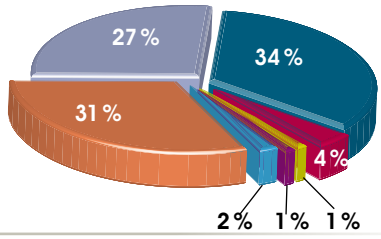

BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

	EAU	ASSAINISSEMENT
Fonction.	762 741,21 €	600 844,61 €
Investiss.	576 222,65 €	496 207,88 €

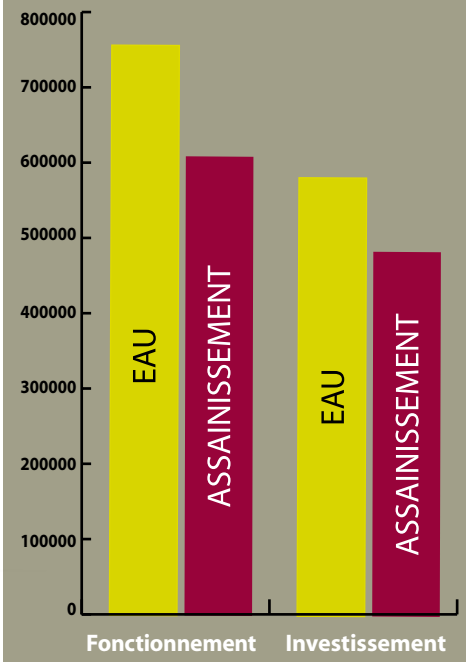

Le canton d'hier à

Avant 1789 la France était divisée en provinces, généralités ou bien intendances de taille très différentes et surtout aux pouvoirs très différents. C'était le résultat de la très longue histoire de notre pays.

1790 - 1800 : LE NOUVEAU DÉCOUPAGE ADMINISTRATIF DE LA FRANCE

Les révolutionnaires de 1789, dans un grand souci d'égalité, ont décidé d'instituer un découpage uniforme du territoire. Ainsi sont nés les départements (83 en 1790) divisés en districts, cantons et communes.

C'est Napoléon Bonaparte, parvenu au pouvoir en 1799 qui a fixé la réforme territoriale en 1800. Il remplaça les districts par les arrondissements et par la loi du 8 pluviose an IX (28 janvier 1801) intitulée « loi portant réduction du nombre de justice de paix », il réduisit d'un tiers le nombre de cantons, passant de 4600 à 3066. Il faut imaginer le bouleversement que connurent alors les 1600 chefs-lieux de cantons déclassés et rattachés à d'autres centres qui peu de temps auparavant étaient leurs égaux.

LE CANTON D'ALLEVARD

Le canton d'Allevard créé en 1790 survécut à cette loi. Il regroupe 6 communes : Allevard, La Chapelle-du-Bard, La Ferrière, Le Moutaret, Pinsot et Saint-Pierre-d'Allevard.

Son territoire est géographiquement bien individualisé : on en sort que par des gorges et Allevard en a toujours constitué le bourg-centre. Il s'étend sur 164 km^2.

Le chef-lieu de canton, en général la ville la plus importante ou du moins la plus centrale abritait la justice de paix, une brigade de gendarmerie, une recette-perception des impôts, un service des Ponts et Chaussées. Bien souvent, un marché attirait les habitants des autres communes. C'est au chef-lieu de canton que chaque année, et cela jusqu'en 1965, l'armée organisait le recrutement des futurs soldats lors des Conseils de révision. Si la justice de paix disparut dans les années 1950, les chefs-lieux de cantons virent arriver les collèges avec le développement de l'instruction publique. Aujourd'hui, le canton est resté une circonscription électorale qui élit tous les 6 ans un conseiller général siégeant à l'assemblée départementale.

DES INÉGALITÉS DÉMOGRAPHIQUES ENTRE LES CANTONS S'INSTALLENT DÈS LE DÉBUT DU XX^{ème} SIÈCLE

En 1800, la population française était globalement bien répartie sur le territoire. Depuis, les évolutions de populations ont été très importantes : beaucoup de campagnes se sont vidées et les villes ont connu un formidable essor, entrainant de grandes inégalités démographiques entre les cantons. Durant les années 1970-1980 elles ont été très partiellement corrigées avec la création de cantons urbains.

C'est ainsi que les 3 cantons originaux de Grenoble Est, Grenoble Nord et Grenoble Sud qui regroupaient 68 000 h en 1880 sont devenus aujourd'hui 14 cantons regroupant 322 000 h. Mais des anomalies subsistent. C'est ainsi que le canton le moins peuplé de France, celui de Barcillonnette dans les Hautes-Alpes rassemble moins de 300 habitants et son chef-lieu de canton, le moins peuplé de France, 90 h seulement.

Les lois de décentralisation qui en 1982 ont transféré l'exécutif des mains du préfet nommé par l'État à celles du président du Conseil Général élu par ses pairs ont rendu de plus en plus insupportables les inégalités démographiques entre les cantons. Un conseiller général d'un canton de 1000 h avait le même poids qu'un conseiller général élu dans un canton de 40 000 h.

Dans le département de l'Isère, en 2013, les 2 cantons les moins peuplés, Clelles et Valbonnais, rassemblaient à peine 3600 h répartis dans 18 communes couvrant 490 km^2. Les 2 cantons les plus peuplés, Roussillon et Vif, rassemblaient 85 000 h répartis sur 27 communes couvrant 338 km^2. Une réforme des cantons s'imposait.

2013 : LA RÉFORME DE LA CARTE CANTONALE

La réforme des collectivités territoriales, lancée sous la présidence de Nicolas Sarkozy fut abandonnée en 2012 par la nouvelle majorité présidentielle qui en établit une nouvelle votée en 2013. Elle s'applique aujourd'hui.

Le canton reste une circonscription pour élire les assemblées départementales rebaptisées conseils départementaux. Un nouveau découpage cantonal a été réalisé sur des bases essentiellement démographiques (1 canton pour 40 000 h en Isère). Un nouveau mode de scrutin a été établi, destiné à promouvoir la parité. Chaque nouveau canton sera représenté par 2 conseillers départementaux, un homme et une femme élus en binôme. Les premières élections de ce type auront lieu en mars 2015.

2013 : LE NOUVEAU CANTON DU HAUT GRÉSIVAUDAN

Il rassemble 25 communes : les 6 du canton d'Allevard (Allevard, La Chapelle-du-Bard, La Ferrière, Le Moutaret, Pinsot et Saint-Pierre-d'Allevard), les 12 communes du canton de Goncelin (Les Adrets, Le Champ-près-Froges, Le Cheylas, Froges, Goncelin, Hurtières, Morêtel-de-Mailles, La Pierre, Pontcharra, Saint-Maximin, Tencin et Theys) et 8 communes du canton du Touvet (Barraux, La Buissière, Chapareillan, La Flachère, Sainte-Marie-d'Alloix, Sainte-Marie-du-Mont, Saint-Vincent-de-Mercuze et Le Touvet).

Le bureau centralisateur du nouveau canton est fixé à Pontcharra. Allevard, Goncelin et Le Touvet qui perdent la qualité de chef-lieu de canton peuvent craindre de perdre un jour des services publics ou même des recettes liées à leur qualité de chef-lieu.

Si la disparition des cantons tels que nous les connaissions depuis 2 siècles procure un peu de nostalgie pour l'histoire, elle est aussi un réel soulagement pour la démocratie.

aujourd'hui

■ Jean Lombard

LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX DEPUIS 1833

Dates	Noms	Lieux
1833 – 1852	François Dutrait Desayes	Maire de Saint-Pierre-d'Allevard
1852 – 1858	Nicolas Dufresne	Maire d'Allevard
1858 – 1861	Maréchal Jacques Randon	Sénateur de l'Isère
1861 – 1880	Eugène Charrière	Conseiller municipal d'Allevard
1880 – 1898	Auguste Davallet	Maire d'Allevard
1858 – 1904	Jean Porte	Maire du Moutaret
1904 – 1919	Jean Bertholon	Conseiller municipal d'Allevard
1919 – 1922	Jean Boël	Conseiller municipal d'Allevard
1922 – 1930	Louis Gerin	Maire d'Allevard
1930 – 1939	Léon Barbe	
1945 – 1951	Marcel Coquand	Maire de Saint-Pierre-d'Allevard
1951 – 1964	Marcel Dumas	Maire d'Allevard
1964 – 1976	Flavius Vaussenat	Maire de La Ferrière
1976 – 2008	Gérard Arnaud	Maire de Pinsot
2008 – 2015	Philippe Langénieux-Villard	Maire d'Allevard

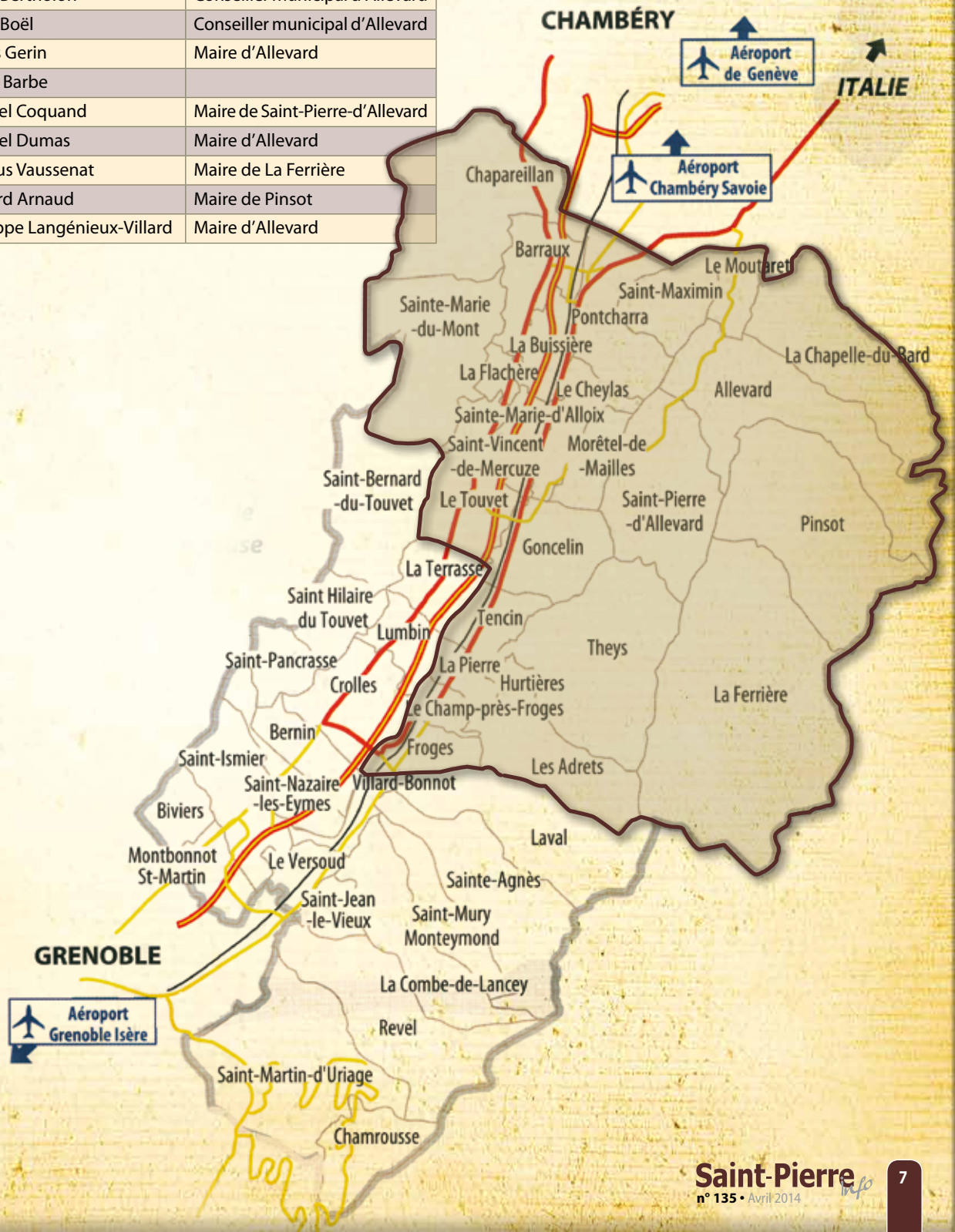

PREVENTION FACE AUX VENTS ET A L'EAU

2013 et 2014, deux années chargées en précipitations avec des périodes de vents forts. Les ruisseaux et fossés sont chargés, les sols sont saturés en eau rendant les terrains particulièrement instables, le nombre important d'effondrements qui se sont déclenchés sur la commune ces derniers mois en sont le résultat.

Les services techniques et la police municipale veillent chaque jour sur les zones à risques et entretiennent régulièrement fossés, grilles et autres passages d'eau afin d'éviter au maximum les désagréments éventuels. Cependant, il apparaît que cela n'est pas suffisant.
La plupart des débordements et autres incidents que nous avons pu constater sont bien souvent dus à des dysfonctionnements en amont du cas traité sur la voie publique. Il est important de considérer la problématique des inondations, débordements et glissements sur l'ensemble de son réseau hydraulique.

L'attention et les efforts de chacun sont nécessaires afin de préserver notre territoire de dégradations et de risques qui pourraient être évités.

› Nous rappelons que les **exploitants forestiers** ont l'**obligation** de remettre en état les pistes qu'ils empruntent en veillant particulièrement aux fossés drainants, aux traversées de chemins et d'éviter les arrachement de talus.

L'ablation partielle des racines dans les talus accentuant l'instabilité et par conséquent les risques de chute des arbres mais aussi l'effondrement des sols.

› **Les agriculteurs** se doivent d'être vigilants concernant les seuils de ruisseau au niveau des passages des bêtes. Les seuils, souvent engorgés par les boues, sont des zones de débordements réguliers qui surchargent les sols et fossés en aval au lieu de suivre leur cours initial.

› **Les propriétaires privés** ont une responsabilité sur bien des plans :

- Un propriétaire riverain d'un ruisseau a des droits et devoirs liés au cours d'eau. Il est responsable du lit et de ses berges et se doit donc de veiller à son bon entretien et de supprimer les embâcles qui se forment (code de l'environnement).
- Il est également responsable de ses arbres, entre autre ceux qui sont en lisière de voie publique… il se doit de procéder régulièrement à un élagage à l'aplomb de la voie et/ou à l'abattage des arbres présentant un risque de chute. En cas d'incident ou accident sur la voie lié à la chute d'un arbre (ou partie) sur la voie, le propriétaire de l'arbre sera tenu pour responsable des dommages matériels et humains engendrés. Avec des sols gorgés d'eau, il faut être encore plus vigilant…
- Les propriétaires d'un chemin (privé ou exploitation) se doivent d'entretenir les fossés et passages d'eau le concernant et ramener les eaux dans un exutoire existant : ruisseau ou réseau existant tout comme pour les eaux pluviales d'une habitation.

Cela semble une évidence mais compte-tenu de la réalité actuelle, il semblait opportun de rappeler qu'un entretien et suivi régulier des réseaux d'eau et des parcelles garantit la sauvegarde de notre patrimoine commun. Il appartient à chacun d'entre nous d'en assumer sa part.

Noël Guillon

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

AIDE DE L'AGENCE DE L'EAU À L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

En séance du 31 janvier 2014, le conseil municipal a voté une délibération pour que la mairie puisse établir une convention de mandat avec l'Agence de l'Eau afin de percevoir l'aide financière qu'elle octroie aux particuliers réhabilitant leurs installations d'assainissement.
Cette aide d'un montant de 3000 € par logement est versée à la mairie qui la redonne aux particuliers ayant fait ces travaux.
A partir de janvier 2014, pour chaque projet de réhabilitation, le service SPANC (Service pour l'Assainissement Non Collectif) de la mairie remettra un dossier de demande d'aide. Cette aide est soumise à conditions ; les dossiers regroupés par la mairie seront envoyés à l'Agence de l'Eau qui décidera de l'éligibilité de chaque demande.

AIDE COMMUNALE POUR LA RÉHABILITATION D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF RÉALISÉE ENTRE LE 1er JANVIER 2010 ET LE 31 DÉCEMBRE 2013

En séance du 14 mars 2014, le conseil municipal délibère et décide d'attribuer une aide en faveur des particuliers qui ont déjà fait réaliser des réhabilitations d'installations d'assainissement en conformité avec le SPANC.

Cette prime sera attribuée à partir du 1er janvier 2014 aux propriétaires d'installations qui ont reçu un avis favorable de la mairie et qui n'ont reçu aucune aide.
Elle sera versée pour les travaux déclarés avant le 31 décembre 2013, pour des dispositifs d'assainissement datant d'avant 1996, réalisés par une entreprise agréée et qui respecte les prescriptions techniques fixées par la loi et applicables aux installations d'assainissement non collectif.
La prime sera versée par propriétaire sur présentation d'une facture acquittée, et de l'avis favorable du SPANC.
Le montant sera de 1800 € pour une installation de base avec un plafond maximum de 3200 € en comptant 700 € en plus si une habitation supplémentaire est concernée.

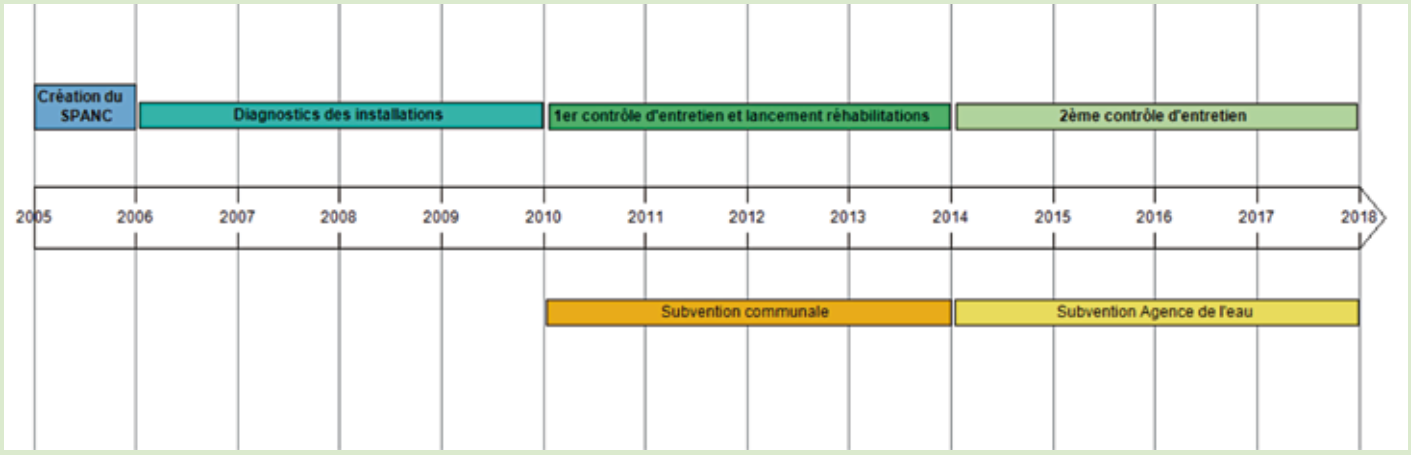

■ Dominique Jacquemet

Les nouveaux rythmes scolaires

La réflexion sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires a débuté il y a plus d'un an. Une quinzaine de rencontres : réunions de concertation au niveau de la commune, mais également au niveau du canton, enrichies par un retour d'expérience des communes ayant mis en place les nouveaux rythmes scolaires en septembre 2013, ont rassemblé des enseignants, des parents d'élèves et des élus.

La réflexion sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires a débuté il y a plus d'un an. Une quinzaine de rencontres : réunions de concertation au niveau de la commune, mais également au niveau du canton, enrichies par un retour d'expérience des communes ayant mis en place les nouveaux rythmes scolaires en septembre 2013, ont rassemblé des enseignants, des parents d'élèves et des élus.

Ce travail de concertation a permis de définir l'organisation hebdomadaire suivante :

Jours de semaine	Temps scolaire du matin	Temps scolaire de l'après-midi	Temps d'Activités Périscolaires (TAP)
Lundi	8h15 – 11h30	13h30 – 15h30	15h30 – 16h30
Mardi	8h15 – 11h30	13h30 – 15h30	15h30 – 16h30
Mercredi	8h15 – 11h15		
Jeudi	8h15 – 11h30	13h30 – 15h30	15h30 – 16h30
Vendredi	8h15 – 11h30	13h30 – 15h30	

A ce jour subsiste encore la question des transports scolaires du soir : un seul transport à 15h30 ou à 16h30, ou deux transports à 15h30 et à 16h30 ? (11h15 le mercredi)
Nous sommes dans l'attente de la réponse de la collectivité organisatrice.

Après avoir recensé les ressources et compétences locales, le groupe de travail cantonal a retenu les quatre axes suivants autour desquels s'articuleront les activités périscolaires :
➡ Santé ➡ Patrimoine culturel et historique ➡ Citoyenneté ➡ Expression artistique

Les associations ont été réunies et interrogées sur leur capacité à proposer des activités.

Le personnel communal est également engagé dans la réflexion afin d'étoffer l'offre d'activités. La difficulté majeure va être de disposer de suffisamment d'animateurs pour encadrer les activités : il faut un encadrant pour 14 enfants en maternelle et un encadrant pour 18 enfants en élémentaire.

Le financement des activités est à la charge de la commune et le mode de facturation aux familles n'a pas encore été défini.

Une réunion d'information sera organisée avant la fin de l'année scolaire.

LE TACOT

Un nouveau service pour les familles.

Jean Lombard

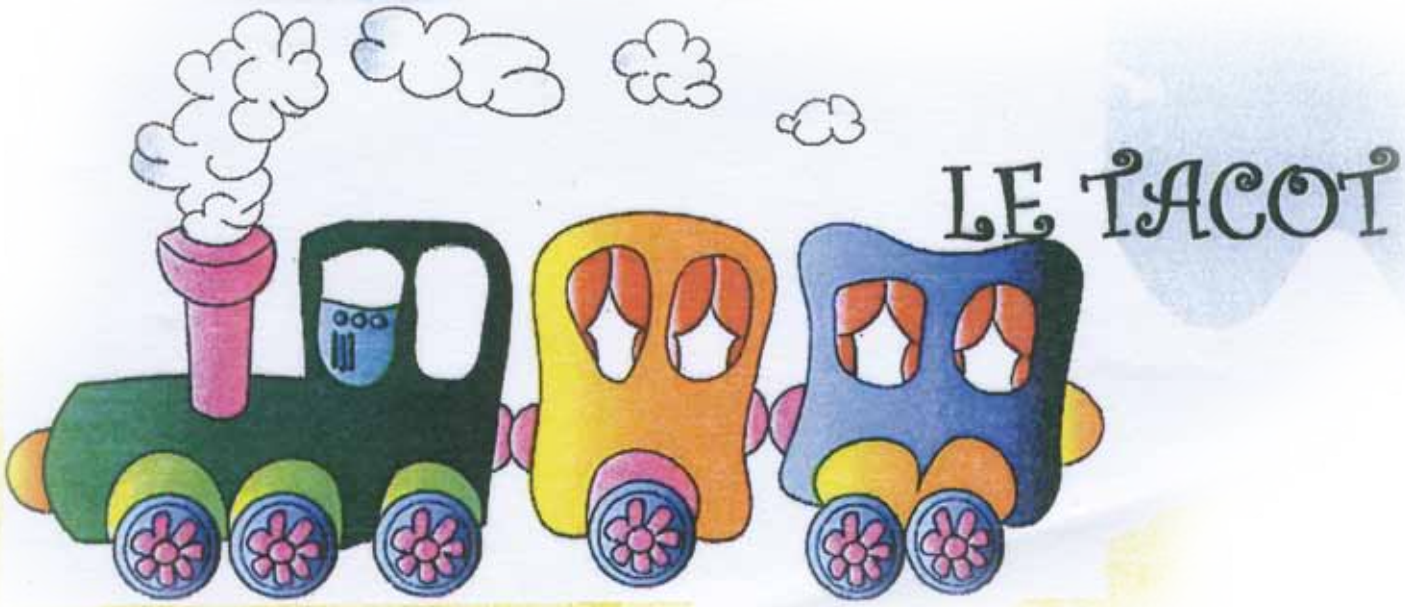

Mardi matin, 1er avril, le LAEP (Lieu Accueil Enfants Parents) du pays d'Allevard a ouvert ses portes au Pôle Enfance, dans l'espace où sont déjà installés le centre de loisirs et la salle du Relais Assistantes Maternelles.

C'est un nouveau service, créé par la communauté de communes Le Grésivaudan à destination des familles du canton. Il s'agit d'un espace conçu et aménagé pour accueillir les parents accompagnés de leurs enfants âgés de 0 à 4 ans, mais aussi les futurs parents.

L'objectif de ce nouveau service consiste à prendre soin de la relation parent/enfant (jusqu'à 4 ans) par le biais d'un travail d'écoute et à travers la parole libérée de tout jugement.

Le LAEP est un lieu anonyme, gratuit et sans inscription préalable. Les familles sont accueillies par des professionnels de la petite enfance. Leur fonction est d'accompagner ces familles dans leurs questionnements, leurs difficultés ainsi que dans leur isolement social, en favorisant la parole et l'échange au travers de rencontres entre parents, enfants, de réflexions sur certains thèmes.

Le LAEP est donc un lieu de prévention précoce, de soutien aux relations enfants/parents dans le cadre d'expériences d'autonomie, de séparation, d'échanges autour de modèles éducatifs différents.

La communauté de communes Le Grésivaudan gère trois LAEP sur son territoire : le Cerf-Volant à Pontcharra, l'Envol à Crolles et le Tacot à Saint-Pierre-d'Allevard.

Ouverture : le mardi matin de 8h45 à 11h45.

De manière générale, il s'agit de :

- prendre soin de la relation parent/enfant,
- accompagner les parents dans leur fonction parentale,
- révéler la compétence parentale,
- restaurer ou conforter le lien parent/enfant,
- développer la socialisation des enfants,
- encourager l'éveil et l'épanouissement de l'enfant,
- aider à l'apprentissage des règles et des limites,
- expérimenter les ébauches de la séparation,
- favoriser l'intégration des enfants à l'école maternelle,
- utiliser le lieu d'accueil parent/enfant comme un lieu de ressources.

Médailles

Le 7 février dernier une très officielle remise de médailles a eu lieu à la salle des fêtes, en présence de beaucoup de monde : tous les actuels et les anciens élus de Saint-Pierre (depuis 1983), Francis Gimbert président de la communauté de communes du Grésivaudan, François Brottes, député de la circonscription, Philippe Langénieux Villard, conseiller général et maire d'Allevard et les maires du canton.
Tout d'abord, la médaille de la commune de Saint-Pierre-d'Allevard a été remise par le maire Jean Lombard à Jean-Pierre Macian pour son remarquable travail de recherche sur l'histoire de la commune, qui a abouti à la publication en décembre dernier du livre Saint-Pierre d'Allevard – "Quelques pages d'histoire".
Ensuite la médaille communale a été remise à Huguette Dupeloux-Desgranges, conseillère municipale depuis 1995 avant de devenir en 2008, la première adjointe issue de la montagne de Saint-Pierre avec en charge la voirie et les réseaux.
Enfin Noëlle Macian, première adjointe, et Jean Lombard, maire recevaient de François Brottes la médaille d'honneur régionale, départementale et communale pour 30 ans de services rendus à la collectivité.
Avec cette cérémonie, c'est une page de l'histoire communale de Saint-Pierre qui se tourne car Jean Lombard, Noëlle Macian et Huguette Dupeloux-Desgranges ne se représentaient pas aux dernières élections municipales.

Le 19 mars

Une foule nombreuse a assisté aux cérémonies du 19 mars. Bernard Moncenis a lu le message de la FNACA. Jean Lombard entouré de nombreux conseillers municipaux a rendu hommage aux soldats morts en Algérie et à tous les anciens combattants.

Une très belle soirée

Organisé par la municipalité, le traditionnel concert de Noël a permis au public de découvrir le chant lyrique. Une discipline que la majorité des spectateurs présents entendait pour la première fois.

Une belle occasion de remarquer la superbe voix de Marion Jacquemet, mezzo-soprano, qui a grandi à Saint-Pierre-d'Allevard, fait ses premières gammes à l'école de musique d'Allevard, avant d'intégrer l'harmonie en tant que saxophoniste. Le souhait de Marion était de se produire à St-Pierre-d'Allevard en tant que chanteuse, là où elle est plus connue pour sa qualité de saxophoniste. C'est ainsi qu'avec Pierre Héritier, baryton rencontré pendant ses études de chant en Suisse et Léo Margue avec qui elle a joué dans la classe de saxophone du Conservatoire National de Région de Lyon qu'un trio s'est formé pour venir interpréter avec brio un conte musical orchestré par Léo Margue, pianiste et conteur pour l'occasion, mettant en scène un répertoire varié de duos ou solos.
La surprise à l'écoute des premières notes faisait rapidement place à l'émotion et c'est avec un tonnerre d'applaudissements que le public a salué la prestation des trois jeunes artistes.

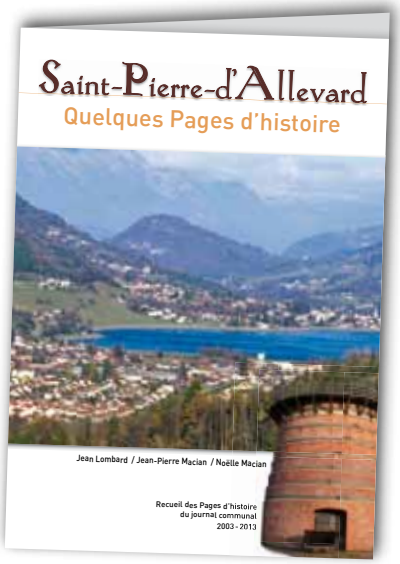
Saint-Pierre-d'Allevard
Quelques Pages d'histoire
Jean Lombard / Jean-Pierre Macian / Noëlle Macian
Recueil des Pages d'histoire du journal communal 2003 - 2013

Saint-Pierre-d'Allevard
"Quelques Pages d'histoire"
110 pages - 15 €
Disponible en mairie
de Saint-Pierre-d'Allevard

St-Pierre-d'Allevard
Quelques Pages d'histoire

Le livre Saint-Pierre-d'Allevard "Quelques Pages d'histoire" édité par la commune de Saint-Pierre en décembre dernier se vend bien.

En 110 pages, il rassemble les pages d'histoire publiées depuis 2002 dans le Saint-Pierre Info. La lecture de cet ouvrage permet au lecteur saint-pierrain ou non, de s'approprier l'histoire d'un pays. Chaque article du livre fait revivre des personnages et des trajectoires historiques, de monuments et des vestiges, des inventions et des industries et quantité d'anecdotes.
Bonne lecture.

Le basket à l'affiche

Le lundi 3 février, le nom du club du Basket Pays d'Allevard résonnait à l'Astroballe de Villeurbanne.
En effet, c'est à l'occasion d'un match de basket de Pro A (élite du Championnat de France) opposant l'ASVEL (Association Sportive de Villeurbanne Éveil Lyonnais) à Nancy que nos Benjamins se sont vus invités par le club de l'ASVEL pour former la haie d'honneur organisée juste avant le match pour accueillir les joueurs.
C'est donc une cinquantaine de personnes du club (enfants, parents, amis et autres membres) qui a participé à cette sortie et qui a pu assister à la prestation de nos Benjamins très intimidés d'accompagner l'entrée des joueurs sur le terrain (dont Florent Pietrus, champion d'Europe).

Les Benjamins ont ensuite rejoint tous les membres du club en tribune pour assister au match qui s'est malheureusement terminé par une courte défaite de l'équipe qu'ils étaient venus encourager.
Le club a vu le jour en 1996, suite à la construction du gymnase et sous l'impulsion d'une poignée de bénévoles. Il débute avec une cinquantaine de licenciés tous de moins de 15 ans, le choix du club étant d'amener une nouvelle activité pour les jeunes sur le canton. Depuis, le club s'est développé et toutes les catégories sont représentées des plus petits (mini-poussins dès 6 ans) aux loisirs (18 ans et plus…) pour un effectif qui a plus que doublé.
Les rencontres ont lieu au gymnase de Saint-Pierre, le samedi après-midi et le dimanche matin, pour les équipes engagées en championnat départemental.

Pour tout contact : Catherine Jouneau
Adresse mail : basketpaysallevard@gmail.com
Site web : www.basketpaysdallevard.fr

Fleurissement

Le 7 mars dernier a eu lieu la remise des diplômes des maisons fleuries. La soirée fut fort chaleureuse et sympathique.
Pour accompagner leur diplôme, chaque lauréat est convié à venir retirer sa barquette de fleurs auprès des élus, le 8 mai, dans la cour de la mairie, avant et après le défilé.
ATTENTION, un peu de changement cette année :
vous devrez vous inscrire en mairie, entre le 12 mai et le 30 juin, pour participer au concours de fleurissement. Aucune inscription avant ou après ces dates ne sera prise en compte.

Le carnaval

Le samedi 22 février, le village de St-Pierre-d'Allevard était submergé par une vague de couleurs. D'une extrémité à l'autre, la Grand'rue était remplie d'une foule de personnages de tous âges, emmenés en musique par le char transportant Monsieur Carnaval qui finira brûlé sur la place du foyer. Ce joyeux défilé s'est achevé autour d'un repas à la Pléiade, dans une salle comble.
Une belle initiative des parents d'élèves des écoles d'Allevard et de St-Pierre réunis pour l'occasion.

RÉSIDENCE YVONNE COQUAND

La réhabilitation s'achève

La réhabilitation de la cité Yvonne Coquand va bientôt toucher à sa fin. Ayant constaté la dégradation de la route devant un immeuble entièrement rénové, la mairie a interpelé l'OPAC.

En effet, alors que l'immeuble est entièrement refait, la chaussée est fortement abîmée et même dangereuse pour les voitures et les chevilles ! Le souhait de la mairie était que l'OPAC, même si les financements sont épuisés, puissent prendre en compte aussi ces travaux.

Quatre élus, le maire et le responsable des services techniques ont fait le tour de la cité avec le nouveau responsable de secteur et l'architecte. Bien sûr, le chantier n'est pas entièrement terminé. Les places de parking vont être marquées, les boîtes aux lettres changées, les avancées des cages d'escaliers recouvertes et les reprises de façade faites. Aucune promesse d'entière reprise de la route n'a été obtenue mais l'idée d'étudier la faisabilité d'une solution intermédiaire est proposée.

Une désagréable découverte les attendait :

un tas d'immondices à côté des containers et plusieurs dépôts sauvages !

Les dépôts sauvages d'ordures, c'est ce que tout le monde redoute.

Un tas d'ordures, de sacs poubelle, de literies, de plastique, de gravats et de résidus encore plus polluants déposés sur la pelouse de la cité rénovée!! Pelouse où les enfants jouent !

Il est vrai ´que le moindre objet abandonné peut donner rapidement naissance à une décharge sauvage.''Puisque d'autres se permettent de tout laisser traîner pourquoi moi me donnerais-je la peine de trouver une poubelle adéquate."

A Saint-Pierre nous avons une déchetterie et les ordures ménagères, dans le bourg sont relevées tous les deux jours. TOUT LE MONDE PEUT DONC PRENDRE SOIN DE SON ENVIRONNEMENT PROCHE.

Pour se souvenir de la chapelle Sainte-Marie-Madeleine

Depuis quelques jours un petit édifice réalisé par l'entreprise Méristème pour le compte de la municipalité rappelle la chapelle disparue Sainte-Marie-Madeleine.

Installé sur le belvédère, face au lac du Flumet, il indique que cette ancienne chapelle, dernier témoin de la maladrerie de Saint-Pierre-d'Allevard, a été rasée en 1978 pour laisser la place au lac que nous connaissons.

Le docteur Maurice Collin, grand défenseur du patrimoine local et aussi grand combattant contre toutes les « lèpres d'aujourd'hui » a fait réaliser à Madagascar la plaque de bois qui rappellera à tous le souvenir de la chapelle disparue.

Le SIBRESCA met à disposition des habitants de Saint-Pierre d'Allevard du compost. Des bennes seront installées sur le parking de chantelouise

■ Patrick Owen

Le compost c'est quoi ?

Le compost est obtenu après sélection et broyage des végétaux.
Ce produit a connu une phase de décomposition puis une phase de maturation qui lui confère d'excellentes qualités agronomiques.
Compost vert : amendement organique selon la norme NF u 44-051.
Autorisé en agriculture biologique (règlement européen n° 834/2007).

Pourquoi utiliser du compost ?

> améliore la structure du sol
> libère des nutriments pour les plantes
> pour une meilleure rétention d'eau (effet éponge)
> réduit les effets du gel, de l'érosion, et de la sécheresse
> réactive les micro-organismes des sols (azote, oligo-éléments)
> facilite le développement racinaire des plantes

Mode d'emploi

Jardins : 5 à 10 litres/m² légèrement enfouis.
Plantations : mélanger 1 volume de compost avec 3 volumes de terre par trou.
Gazons : à la création environ 10 litres/m² légèrement enfouis, en entretien 3 litres/m² en surface.
Fleurs et pots : mélanger 1 volume de compost avec 2 volumes de terre.
Recommandations d'emploi : se laver et se sécher les mains après usage, ne pas ingérer.

Amendement maximum de 17 litres de compost par m³ de terre.

Ruchers Familiaux

Ayant suivi une formation en apiculture il y a deux ans, Patrick Owen a découvert les Ruchers Familiaux.

Un Rucher Familial est organisé dans le cadre d'une convention passée entre le Syndicat Apicole du Dauphiné (SAD) et une commune. Par cette convention, la commune s'engage à héberger les ruches du Rucher Familial.

De son côté, le SAD s'engage à initialiser et animer le Rucher Familial : formations des apiculteurs, conseils en apiculture et bon fonctionnement du Rucher Familial.

Plus d'info:
http://www.syndicat-apicole-dauphinois.org/index.php/ruchers-familiaux/le-projet
Patrick Owen aimerait beaucoup organiser un rucher familial dans le pays d'Allevard.
De ce fait, il recherche des personnes intéressées par ce projet ainsi qu'un terrain.

Collecte des déchets

En septembre dernier un petit groupe d'habitants de Sailles ont ramassé cinq sacs poubelle entre Sailles et Saint-Pierre.

A présent, nous aimerions organiser des ramassages plus étendus sur la commune.

Repair café

Patrick Owen aimerait organiser un Repair café dans le pays d'Allevard.

Réparer ensemble, c'est l'idée des **Repair Cafés** dont l'entrée est ouverte à tous. Outils et matériel sont disponibles à l'endroit où est organisé le Repair Café, pour faire toutes les réparations possibles et imaginables. Vêtements, meubles, appareils électriques, bicyclettes, vaisselle, objets utiles, jouets et autres. Des experts en la matière ou simples bricoleurs du dimanche, sont aussi au rendez-vous (électriciens, couturières, menuisiers, réparateurs en tout genre…). On y apporte des objets en mauvais état qu'on a chez soi. Et on se met à l'ouvrage avec les gens du métier. Il y a toujours quelque chose à apprendre au Repair Café. Qui n'a rien à réparer prend un café ou un thé, ou aide à réparer un objet appartenant à un autre.

Plus d'info:
http://repaircafe.org/fr/

Si vous êtes intéressé par l'une ou l'autre de ces initiatives vous pouvez le contacter à :
transition.pays.allevard@gmail.com

Patrick Owen

LE PLAN CANICULE

Aux termes de la loi et du décret, le maire est tenu d'instituer un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées de sa commune vivant à domicile qui en font la demande, dont la finalité exclusive est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès d'elles en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

> Vous présenter auprès de l'agent d'accueil de la mairie et de remplir le formulaire sur place ou de le rapporter ou renvoyer ultérieurement.

> Demander par courrier écrit ou par courriel l'envoi par la poste à votre domicile, du formulaire.

> Adresser une demande par courriel à la mairie. Les informations figurant sur le courriel devront être identiques à celles indiquées sur le formulaire.

les personnes vivant à domicile qui en font la demande, dont la finalité exclusive est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès d'elles en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence

Avant l'arrivée de la belle saison et de ses fortes chaleurs qui parfois accompagnent la saison estivale, il est important que vous puissiez vous faire recenser si vous remplissez les conditions suivantes

> Une personne âgée de 65 ans et plus résidant à son domicile.

> Une personne âgée de plus de 60 ans reconnue inapte au travail résidant à son domicile.

> Une personne adulte handicapée bénéficiant de l'un des avantages prévus au titre IV du livre II du code de l'action sociale et des familles (AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la sécurité sociale ou du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, résidant à son domicile.

Ce recensement permettra la mise en place d'un plan canicule déclenché par le Préfet, afin d'aider les personnes les plus vulnérables à lutter contre les très fortes chaleurs.

A cette fin, le maire recueille les éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées et des personnes handicapées qui ont fait une demande. La démarche d'inscription étant volontaire et la déclaration facultative, aucun impératif d'exhaustivité ne s'attache à la constitution du registre nominatif.

Les modalités de ce recensement, énoncées par le décret, assignent au maire quatre missions :

> Informer ses administrés de la mise en place du registre nominatif et de sa finalité

> Collecter les demandes d'inscription

> Assurer la conservation, la mise à jour et la confidentialité du registre nominatif

> Le communiquer au préfet à sa demande, en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Vous pouvez figurer, à votre demande, sur le registre nominatif.

L'inscription sur le registre, tenu à jour par la commune, a un caractère facultatif. Chaque personne inscrite peut avoir un droit d'accès et de rectification des informations portées sur le registre pour les informations la concernant.

La demande d'inscription peut être réalisée par vous-même, ou le cas échéant par un représentant légal, soit par un tiers qui peut être une personne physique (parent, voisin, médecin traitant…) ou morale (CCAS, service de soins à domicile…).

Vous pouvez vous inscrire à n'importe quel moment de l'année, il vous suffit de :

Lorsqu'elle émane d'un tiers, la demande d'inscription doit se faire obligatoirement par écrit, par un courrier ou un courriel. Elle doit accompagner l'envoi du formulaire en expliquant les raisons de cette inscription et le lien entre le tiers et la personne concernée.

Quelles sont les informations à fournir ?

Les informations à recueillir dans le registre nominatif sont les nom et prénoms de la personne, la date de naissance, la qualité au titre de laquelle la personne est inscrite sur le registre (personne âgée de plus de 65 ans, personne âgée de plus de 60 ans et reconnue inapte au travail, personne adulte handicapée), l'adresse, le numéro de téléphone, et, le cas échéant les coordonnées du service intervenant à domicile et/ou de la personne à prévenir en cas d'urgence. De plus, sont à renseigner ou à recueillir la date de la demande d'inscription ainsi que, le cas échéant, le nom et la qualité de la tierce personne qui a effectué la demande.

Les personnes en résidence secondaire dans la commune peuvent-elles s'inscrire sur le registre ?

Les personnes en résidence secondaire ont toute latitude pour demander leur inscription sur le registre de la commune de leur résidence secondaire si elles le désirent ou si un tiers procède à un signalement pour elles.

Une personne âgée ou handicapée peut se déclarer dans plusieurs communes à raison de ses résidences principale ou secondaire (sans avoir d'ailleurs à préciser ce point), la responsabilité de l'inscrire étant légale pour chaque maire.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec l'accueil de la mairie au 04 76 45 11 10

Nouveaux commerçants !

Velonet

Révisions, entretiens, dépannages,
montages à la carte de vélos –

Du lundi au vendredi sur rendez-vous :
Pascal LABARRE,
564, Grande rue

Tél. 07 89 49 84 55
Web : www.pascalvelonet.fr
Mail : contact@pascalvelonet.fr

Les Saveurs gourmandes

Patrick et Francine vous proposent :
des plats cuisinés, hamburger, frites, tartes, boissons…

Dans leur fourgon, place de la mairie,
le mardi et le vendredi de 17h30 à 20h30.

Tél. 06 35 47 57 93

Flu's 162

C'est la nouvelle enseigne au 162 Grande Rue

Yoan Flueras propose : burgers, sandwichs
chauds, spécialités roumaines…

A consommer sur place ou à emporter
du jeudi au dimanche de 18h à 22h

Tél. 06 37 65 22 05

Incivilités

Les services municipaux ont installé sur les voies en différents endroits de la commune des jalons. Le but est de signaler les angles de bordures aux chasse neige afin de les protéger. Plusieurs jalons ont été arrachés notamment rue des écoles. De la même façon des bulbes ou des fleurs tout récemment plantés ont été volés.

Trop souvent les espaces verts et les trottoirs sont souillés par les déjections de chiens mal éduqués.

Ce sont des incivilités très dommageables pour tous et le travail de nos employés communaux n'est pas respecté.

Emploi

La commune de Saint-Pierre-d'Allevard recherche :
Des intervenants et/ou des animateurs titulaires au minimum du BAFA ou tout autre diplôme en lien avec l'animation pour la mise en place des rythmes scolaires. Des connaissances liées à l'encadrement d'animations sportives, théâtrales, artistiques et musicales seront un plus.
Si vous êtes intéressés merci d'adresser une lettre de motivation et un CV à M. le Maire de Saint-Pierre-d'Allevard.

Pour tout renseignement vous pouvez joindre la Directrice Générale des Services ou la Coordinatrice enfance jeunesse au 04 76 45 11 10

A NOTER

Une nouvelle correspondante du journal Le Dauphiné Libéré sur Saint-Pierre-d'Allevard

Mme Christèle Richon
Tél. 06 63 64 07 52
Email :
crismalou38@yahoo.fr

N'hésitez pas à la contacter.

François Nicot

MOUNTAIN ISÈRE TOUR

sur les traces d'un rêve

Une boucle magique, au départ et à l'arrivée du Pays d'Allevard, au cœur du massif de Belledonne), pour parcourir en 8 jours, **en courant**, l'ensemble des massifs Isérois (Chartreuse, Vercors, Trièves, Ecrins, Grandes Rousses, Belledonne) par leurs crêtes, leurs cols ou leurs sommets. Avec en outre, pour relier la Chartreuse au Vercors, une étape en vélo de route qui parcourra le Piémont des Terres-Froides.

Comme un voyage qui semble ne plus vouloir prendre fin, au fil des crêtes, à flanc de versant, en quête d'horizons toujours nouveaux.

Ce Tour, c'est une sorte de rêve hors de ses parenthèses, que je vais vivre du 19 au 26 juillet prochain.

Seul ? Certainement pas ! Les plus beaux rêves sont ceux que l'on partage, ceux que l'on tisse grâce à la complicité des autres.

Le club local de trail « Bel'donne Running », nouvellement né sur le canton, ainsi que le club cycliste « La roue libre », vont jouer un rôle essentiel dans ce projet, non seulement dans la logistique, mais aussi en m'accompagnant sur une ou plusieurs étapes. Simplement magique ! Je serai aussi entouré de ma famille et d'amis très chers avec lesquels de nombreux souvenirs résonneront le long des sentiers, au fil des cols.

Le parcours est construit dans un esprit de recherche d'esthétique, afin de témoigner du patrimoine (naturel et culturel) exceptionnel de cette région des Alpes. Il indique un chemin, celui d'une montagne retrouvée, pactisée et humaine. Ce sont donc huit étapes afin de rendre compte chaque jour des spécificités et de l'unité d'un territoire, au caractère affirmé, mais accessible.

Ce projet est tout le contraire d'un acte élitiste. Un défi sportif certes, mais conçu et mené dans un souci d'ouverture et de partage, pour illustrer la capacité du sport à fédérer toute une communauté. Fédérer, rassembler, indiquer un chemin. Il n'y a pas de portion dans ce Tour qui ne puisse être suivie par presque tout le monde, même si certaines étapes sont dans leur globalité très exigeantes en raison des terrains à caractère haute montagne rencontrés.

Mais le partage, c'est aussi savoir se tourner vers le monde de l'handicap (personnes à motricité réduite, personnes non voyantes), avec lequel nous vivrons des interactions très fortes (notamment, lors de la traversée du Vercors, puis sur le Plateau d'Emparis).

Enfin, la dernière étape, qui nous ramènera sur Allevard par le fil de Belledonne, sera partagée dans sa dernière portion (à partir du Grand Rocher) avec nos proches adolescents. Tous ont déjà une expérience du sport, de l'effort, et pour la plupart de la course à pied dans un contexte de montagne. Ils portent les valeurs du sport de demain. Il est de notre devoir de leur suggérer un chemin.

Ce sont toutes ces raisons qui permettent de hausser le relief bien au-dessus de la seule performance, de donner du sens et du lien. En janvier dernier, Isère Tourisme (Conseil Général) a sélectionné le Mountain Isère Tour comme le projet phare du département pour la saison 2014. Son fil rouge, au travers du territoire. Il sera présenté devant la presse nationale, à Paris, en avril prochain.

Plan de situation générale

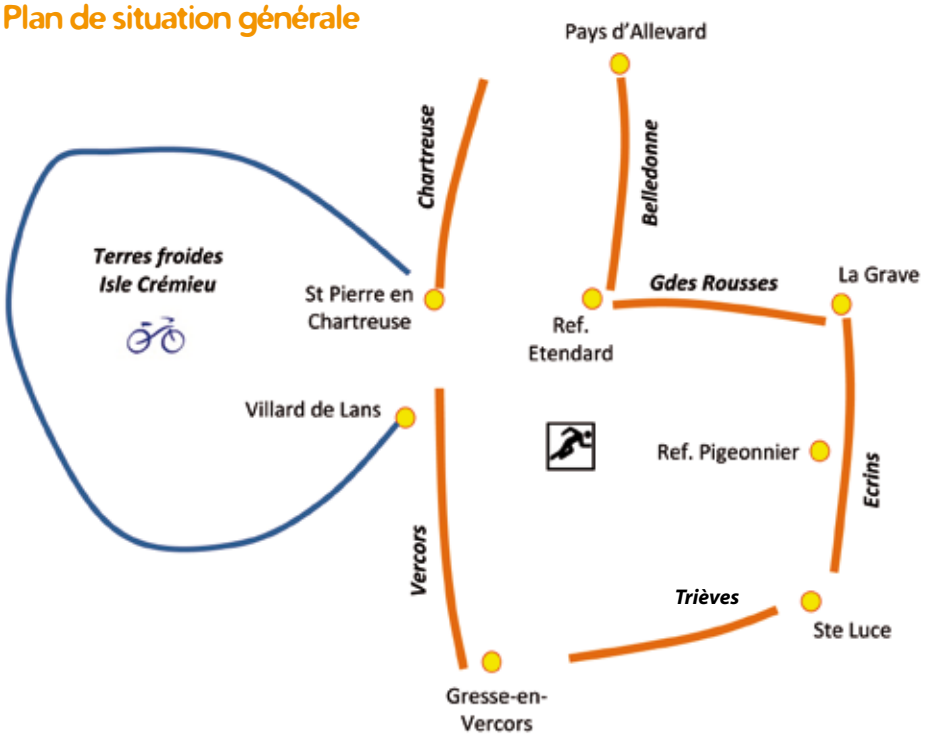

Carte d'identité

Ce périple représente près de 600 Kms, et 30 000 m de dénivelés positifs.
Il se déroulera sur 8 jours consécutifs (19 au 26 juillet), avec une moyenne quotidienne (pour les 7 étapes de course à pied) de 60 Kms et 4 000 m de dénivelé positif, sans aucune liaison mécanisée.

- Etape 1 : Traversée de la Chartreuse (Dent de Crolles, Chamechaude)
- Etape 2 : Piémont isérois (Terres froides et Nord Isère) en vélo de route
- Etape 3 : Traversée du Vercors (Balcons du Vercors, Grand Veymont)
- Etape 4 : Traversée du Trièves
- Etape 5 : Traversée des Ecrins (1) (du Trièves au refuge du Pigeonnier)
- Etape 6 : Traversée des Ecrins (2) (Les Rouies, Tête Sud du replat, Dôme de la Lauze)
- Etape 7 : Traversée Emparis, Grande Rousses (Pic de l'Etendard)
- Etape 8 : Traversée de Belledonne (Rocher Blanc, Valloire, Grand Rocher)

Fête des classes en 4 **Jeudi 1er mai 2014 - La Pléiade - Allevard**

Journée de fête rassemblant tous les conscrits et conscrites du Pays d'Allevard nés en 4.
Si vous n'êtes pas encore inscrit il est urgent de le faire si vous ne voulez pas rater cette magnifique journée.
Pour tout contact : Guy Chapuis, le président, tél. 06 87 85 00 30, Email : classes.quatre@gmail.com

MANIFESTATIONS À VENIR

Bal Folk avec Diatoub et Arkenché

Samedi 12 avril, au gymnase de Saint-Pierre-d'Allevard, organisé par l'association Arkenché

- **18h**, initiation aux danses suivie d'un repas tiré du sac.
- **20h30**, bal, entrée 6 €, gratuit pour les enfants.

Assemblée Générale de l'ARCADE et film « DEMBELLA 2013 »

Dimanche 13 avril, à 10h

à la Salle des Fêtes de Saint-Pierre-d'Allevard

En 2007, la commune de Saint-Pierre a rejoint les communes de La Rochette, Pontcharra, Le Cheylas et Saint Maximin dans la coopération décentralisée avec les communes maliennes de Dembella, Benkadi, Blendio et Tella (région de Sikasso). Dans ce cadre, ces 9 communes ont délégué la maitrise d'œuvre de leur coopération à l'association A.R.C.A.D.E.
L'Assemblée Générale est l'occasion de découvrir les actions menées en 2013, à travers un film et des échanges directs entre le public et les membres de l'association.
Elle se clôturera par un repas au profit des projets au Mali (adultes 15€, enfants 8€).
Entrée libre, réservation obligatoire pour le repas.
Plus d'information sur le site Internet de l'ARCADE :
http://www.arcade-vivre.asso.fr/conferences/evenements/assemblee-generale
Informations et réservations : **04 79 65 38 20 ou arcadeuneterrepourvivre@orange.fr**

Festival GRESI' VOIX

Dimanche 18 mai, à La Pleïade Allevard-Les-Bains

Depuis un an, l'équipe Festival de la Chorale du Pays d'Allevard, prépare son premier festival de chorales de la communauté de communes du Pays du Grésivaudan.
Huit formations de choristes, soit plus de 240 chanteurs ont répondu présent à notre invitation à cette journée placée sous le signe de la fête et du plaisir de chanter.
Les festivaliers pourront participer, le matin, à des ateliers de technique vocale animés par des professionnels reconnus.
L'après-midi ils offriront un spectacle au public et concourront pour obtenir le trophée Grésivoix.

AU PROGRAMME :

- 10h00 : **La Voix Chantée** - La Pléïade – Salle Cassera
  Conférence de Nathalie Henrich, chargée de recherche CNRS, Spécialiste de la voix parlée et chantée.
- 11h30 : **Aubades dans la ville** - Place de la Résistance – Parc des thermes
  Les huit formations interprètent en plein air et pour tous des morceaux choisis de leur répertoire.
- 16h00 : **Spectacle Concert** – Concours - La Pléïade
  Les huit formations présentent alternativement, en spectacle public, une sélection de trois chants. Les prestations sont évaluées par un jury de quatre professionnels du chant.
- 18h00 : **Remise du Trophée** Grésivoix et Final - Les 240 choristes chantent 2 chants surprises

Rejoignez-nous nombreux sur Facebook et le dimanche 18 mai.

Fête de la musique exceptionnelle : le Rock de A à Z !

Samedi 21 juin, de 20h30 à 1h, place de la mairie

Après la mise en bouche des **K1KA** locaux et leurs reprises Rock/Blues, Saint-Pierre-d'Allevard verra un plateau 100% Rock, 100 % pro, 100 % énergie !

Dans le plus pur esprit du trio texan, **FUZZTOP tribute to ZZ TOP** vous emmènera sur les routes poussiéreuses à la limite du désert . Venez découvrir ou redécouvrir un répertoire de légende joué par un groupe professionnel original avec des titres comme La Grange, Gimme all your loving ou Sharp dressed man.

Le rock Australien par un groupe bourré d'énergie et de talent. Les **DIRTY FINGERS** jouent **AC/DC** comme AC/DC avec la même folie, la même énergie et surtout le même esprit ! Ce groupe venu du sud viendra distiller un rock sauvage au son des Marshall avec le grain de folie de leur référence ; les guitares, la casquette, le short… et la surprise de fin de concert !

Extrait du compte rendu des séances du 28 novembre 2013, du 17 décembre 2013. et du 31 janvier 2014. Intégralité sur le site mairie-saint-pierre-dallevard.fr ou affiché en mairie.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOV. 2013

CONVENTION RELATIVE AUX PRESTATIONS DE TRANSPORTS SANITAIRES SUR LA STATION DE SKI DE PISTE DU BARIOZ

Dans le cadre de l'organisation des transports sanitaires organisés par l'association du ski club du Barioz sur le domaine de ski de piste, la commune intervient pour le paiement des transports sanitaires au prestataire. Elle se fait ensuite rembourser auprès des bénéficiaires.
Le service des pistes du domaine organise, quant à lui, les transports sanitaires à partir du centre de secours vers un cabinet médical ou un centre hospitalier. Il fait appel à un prestataire privé pour l'organisation de ce transport.
L'ensemble de ces modalités sont proposées dans une convention

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention.

SEPTIEME REPARTITION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

La commune de Saint-Pierre-d'Allevard souhaite apporter son soutien financier aux associations ou structures qui participent au développement d'actions en faveur de la population dans différents domaines : actions pédagogiques, scolaires, sportives, socio-culturelles, de loisirs,…
A cet effet, un montant de 180 000 € a été voté au budget 2013 de la commune. Un montant de 133 006 € a déjà été réparti. Il est proposé l'attribution de nouvelles subventions pour un montant total de 5 400 €:

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la répartition des subventions.

APPROBATION DU REGLEMENT FINANCIER CONCERNANT LA MENSUALISATION DU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU

La commune propose à ses redevables un nouveau mode de paiement pour les factures d'eau à compter du 1er janvier2014, à savoir le paiement en une fois (par chèque, ou en numéraire ou par virement) à la fin de l'année ou par mensualisation (par prélèvement automatique).
Pour mettre en œuvre ces nouvelles modalités, un nouveau règlement financier est proposé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le règlement financier concernant la mensualisation du paiement des factures d'eau.

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA CLIS

Un enfant de la commune de Saint-Pierre-d'Allevard a été scolarisé à l'école Cascade de Crolles en classe d'intégration scolaire (CLIS) pour l'année scolaire 2012/2013.
Lorsqu'un enfant a fait l'objet d'une décision d'affectation dans une classe spécialisée par la commission départementale d'éducation spéciale ou par la commission de circonscription compétente, la commune de résidence est tenue de participer aux charges financières dans les conditions définies par l'article 23 de la loi du 22 juillet 1983.
La commune de Saint-Pierre-d'Allevard est donc tenue de participer aux frais de scolarité de l'enfant accueilli à Crolles. Le montant de la participation s'élève à 1 105 €. Pour formaliser ce financement, la commune de Crolles propose une convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité a approuvé la convention

QUESTIONS DIVERSES

L'association du ski club remercie la commune pour tous les travaux réalisés sur le site. La dameuse a été livrée. La station ouvre vers le 15 décembre.

Travaux :

Les travaux de la résidence Yvonne Coquand sont en cours. Un immeuble est terminé.
La réfection des réseaux de la cité de la Marne est terminée. Le revêtement de la route sera réalisé mardi prochain. Tous les habitants peuvent maintenant être raccordés. 14 propriétaires sont concernés.
La route du Paquelet s'est effondrée. Des travaux de rectification seront sans doute à faire.
Les jeux pour l'école maternelle ont été choisis, ils seront installés en 2014.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2013

CONVENTION D'USAGE ET DE PASSAGE – SENTIER DE DECOUVERTE DU SITE DE CHAMP SAPPEY

Le sentier de découverte du site de Champ Sappey a été créé par la commune en 1994, afin de promouvoir son patrimoine historique et naturel auprès notamment d'un public familial. Ce sentier de proximité, accessible à partir du site de Chantelouise, propose un circuit de 1,125 km qui emprunte sur un linéaire de 20 m environ la propriété du Groupement Forestier du Bréda (G 111). Considérant que le sentier emprunte partiellement une propriété privée, il y a lieu de créer une servitude consentant, sous certaines conditions, le passage du public, d'une part, et autorisant, d'autre part, la commune à effectuer les travaux nécessaires à l'entretien du sentier.
Le Groupement Forestier du Bréda consent la servitude à titre gratuit pour une durée de 15 ans renouvelable par tacite reconduction par période d'une année.

L'approbation de la convention d'usage et de passage pour accéder au site de Champ Sappey a été votée à l'unanimité.

CONVENTION D'USAGE ET DE PASSAGE POUR ACCEDER AU SITE DE DECOUVERTE PATRIMONIALE DE COMBE BACHAT ET DE LA CROIX RECULET

Des travaux importants de restauration du patrimoine du site d'exploitation du minerais de fer au lieu dit Combe Bachat et de la Croix Reculet ont été engagés par la commune depuis 2010 en vue de sa valorisation touristique et culturelle.
Le site s'étend sur la propriété communale (parcelles F 1141 et F 1139) mais touche également la propriété du Groupement Forestier du Bréda (F 1145) sur laquelle on peut découvrir une ancienne cabane de mineur ainsi que l'entrée de la galerie de Colombet.
Le chemin d'accès au site démarre de la Place du Déjeuner via la parcelle communale F 1139 puis transite par la parcelle F 1145 du Groupement Forestier du Bréda .
Considérant que le site de découverte patrimoniale s'étend partiellement sur une propriété privée, il y a lieu de créer une servitude de passage et d'usage permettant de :

- définir les conditions de passage du public sur la parcelle F 1145 ;
- autoriser, sous certaines conditions, la commune à effectuer les travaux nécessaires à l'entretien du patrimoine et du sentier ainsi que la réalisation des aménagements nécessaires à l'exploitation touristique des lieux.

Monsieur le Maire précise que le Groupement Forestier du Bréda consent la servitude de passage et d'usage à titre gratuit pour une durée de 15 ans renouvelable par tacite reconduction par période d'une année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention d'usage et de passage sur le site de Combe Bachat de la Croix Reculet ;

CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR LA VENTE DU LIVRE « SAINT-PIERRE D'ALLEVARD : QUELQUES PAGES D'HISTOIRE »

Plusieurs élus ont contribué à l'écriture d'un livre sur l'histoire de Saint-Pierre-d'Allevard. Ce livre s'intitule « Saint-Pierre-d'Allevard : quelques pages d'histoire ». Il est prévu la vente de 500 exemplaires de ce livre, soit un montant maximum de recettes de 7 500 €. Le prix de vente du livre est proposé à 15 €.

Pour permettre la vente de ce livre, il est proposé au conseil municipal de se prononcer pour la création d'une régie de recettes. L'acte constitutif de la régie de recettes sera créé par arrêté municipal ainsi que la nomination du régisseur et de son suppléant. Un grand remerciement est transmis à Mme Macian pour tout le travail réalisé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser la création d'une régie de recettes pour la vente du livre « Saint-Pierre-d'Allevard : quelques pages d'histoire », et approuve le prix de vente du livre à 15 euros.

INSTALLATION D'UNE STATION DE TRAIL RAIDLIGHT SUR LE PAYS D'ALLEVARD

La commune de Saint-Pierre-d'Allevard, aux côtés des collectivités adhérentes à l'Office du Tourisme du Pays d'Allevard, souhaite faire acte de candidature auprès de la société Raidlight pour la création d'une station "trail" sur le pays d'Allevard.

A cet effet, elle propose de missionner l'office du tourisme et son directeur pour porter le dossier auprès de la société Raidlight et engager toute action qui autorise le choix du Pays d'Allevard pour cette implantation.

À l'unanimité, le conseil municipal, décide de missionner l'Office du Tourisme et son directeur pour porter le dossier auprès de la société Raidlight et engager toute action qui autorise le choix du Pays d'Allevard pour cette implantation.

PRIME EMBELLISSEMENT SUPPRESSION

Un dispositif d'encouragement à l'embellissement des façades a été mis en place en 1990 via le versement d'une subvention aux propriétaires rénovant leurs façades visibles depuis la voie publique. Pour mémoire, le montant maximum de la prime est de 1 800 € majoré à 2 300 € dans certaines rues du centre bourg.

La commune envisage de nouvelles dispositions pour aider les habitants dans différents travaux de réhabilitation. Une nouvelle aide ne pourra être prise qu'à l'occasion du vote du budget 2014. Il est proposé au conseil municipal de supprimer la prime d'embellissement à compter du 1er janvier 2014. Les dossiers déposés après cette date ne seront plus recevables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer l'attribution de la prime d'embellissement des façades à compter du 1er janvier 2014.

CONVENTION DE FOURRIERE 2014 SOCIETE DE PROTECTION DES ANIMAUX (S.P.A. DU NORD ISERE)

La commune passe chaque année avec la S.P.A. du Nord Isère une convention fourrière pour la capture, l'enlèvement et la prise en charge des animaux errants et/ou dangereux.

Deux options d'adhésion sont proposées aux membres du conseil municipal :

- 1ère option (fourrière simple) : 0,28 € par an et par habitant (0,28 € en 2013) pour un service où les animaux sont déposés aux locaux de la S.P.A. du Nord Isère par les soins des particuliers ou de la commune. La convention se limite à l'accueil et à la garde pendant les délais légaux, des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune.
- 2ème option (fourrière complète) : 0,34 € par an et par habitant (0,34 € en 2013) pour un service où les chiens en divagation sur la voie publique et les chats errants sont capturés et transportés en fourrière par les services de la S.P.A. de Lyon et du Sud Est.

Pour 2013, la commune a opté pour la deuxième option. Le montant payé pour l'année 2013 s'élève à 962 €. Il est proposé de reconduire cette option pour 2014 en raison du service complet offert selon la convention jointe en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à la 2ème option (fourrière complète) à savoir un service où les animaux sont capturés et transportés par les services de la SPA sur la commune pour un montant de 0,34 € par an et par habitant.

HUITIEME REPARTITION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

La commune de Saint-Pierre-d'Allevard souhaite apporter son soutien financier aux associations ou structures qui participent au développement d'actions en faveur de la population dans différents domaines : actions pédagogiques, scolaires, sportives, socio-culturelles, de loisirs,…

Un montant de 180 000 € a été voté au budget 2013 de la commune. 138 406 € ont déjà été réparti. Il est proposé l'attribution de nouvelles subventions pour un montant total de 5 535 €:

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la répartition de la subvention .

QUESTIONS DIVERSES

Containers semi enterrés (CSE) : à l'occasion d'une réunion du Sibrecsa une délégation d'habitants de Pinsot est venue se plaindre du manque d'informations et des conséquences de la mise en place des containers semi-enterrés. Les habitants devront se déplacer pour porter leurs ordures ménagères. Les CSE vont remplacer les bennes. Ces containers vont entrainer la suppression du porte à porte. Saint-Pierre a accepté de faire des tests ; 5 containers vont être installés sur Saint-Pierre : Le Chaboud, Curton, rue des écoles vers le pôle enfance, Rapin, Cité Verdun. Ce projet est porté par la communauté de communes.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2014

REALISATION DU RESEAU D'INITIATIVE PUBLIC TRES HAUT DEBIT DE L'ISERE

Par délibération du 13 décembre 2012, le Conseil Général de l'Isère s'est engagé dans la mise en œuvre d'un réseau d'initiative publique (RIP), destiné à la couverture numérique à très haut débit de l'ensemble du Département.

Afin d'accélérer le déploiement du réseau et de ne pas multiplier les travaux sur la voierie et les réseaux, il convient de saisir les opportunités de travaux de voirie ou de réseaux communaux et intercommunaux pour la pose, par anticipation, de fourreaux destinés à accueillir la fibre optique publique.

Le Conseil Général a inscrit dans son dispositif d'éco-conditionnalité des aides départementales (arrêté par délibération du 13 décembre 2012) un critère demandant à tous les maitres d'ouvrages publics de s'engager, par voie de délibération, pour toute demande de subvention à partir du 1er avril 2013, à accompagner la réalisation du RIP. Particulièrement pour les opérations de travaux sur les infrastructures de voirie et de réseaux, le maitre d'ouvrage (la commune de Saint-Pierre) s'engage à déclarer les travaux sur le site www.optic.rhonealpes.fr (conformément à l'obligation règlementaire de l'article L 49 du Code des Postes et Communications Electroniques), et à signer avec le Conseil Général de l'Isère une convention de maitrise d'ouvrage déléguée pour l'enfouissement de fourreaux destinés a la fibre optique, dans le cas où les travaux ont un intérêt au déploiement du RIP. Le surcoût lié à

l'enfouissement de ces fourreaux sera à la charge du Conseil Général de l'Isère.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de s'engager à déclarer les travaux sur le site www.optic.rhonealpes.fr ,et de signer avec le Conseil Général de l'Isère une convention de maitrise d'ouvrage déléguée pour l'enfouissement de fourreaux destinés à la fibre optique dans le cas où les travaux ont un intérêt au déploiement du réseau d'initiative publique. Le surcoût lié à l'enfouissement de ces fourreaux est à la charge du CG.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM DU COLLEGE

Le Syndicat intercommunal du collège souhaite évoluer dans ses compétences pour répondre aux besoins des populations et notamment afin de mettre en place une cuisine centrale au sein de la commune d'Allevard.
Ce domaine d'activité n'est pas prévu dans les statuts. Il apparait donc nécessaire de les modifier (cf. statuts joints).
Il est proposé une nouvelle rédaction des statuts :
L'article 1 est modifié comme suit :
Il est formé un syndicat à vocation multiple qui prend la dénomination suivante :
SIVOM du Pays d'ALLEVARD
Le syndicat à vocation multiple est constitué par les communes d'Allevard, La Chapelle du Bard, La Ferrière, Le Moutaret, Morêtel de Mailles, Pinsot, Saint-Pierre-d'Allevard.
L'article 2 est complété de la manière suivante
Le syndicat a notamment pour objet :
La construction ou l'aménagement d'une cuisine intercommunale et la gestion de cette structure
Tous les autres articles restent inchangés.
Mme Jacqueline ZAPPIA sort de la salle du conseil municipal .

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier la rédaction des statuts proposée ci-dessus. Les modifications des statuts du Syndicat intercommunal du collège approuvées sont les suivantes :
L'article 1 est accepté comme ci-dessus :
L'article 2 est complété de la manière suivante
Le syndicat a notamment pour objet :
L'étude, la construction et l'aménagement éventuels d'une cuisine intercommunale et la gestion de cette structure.
Tous les autres articles restent inchangés.

REHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Lors de sa séance du 15 septembre 1995, le conseil a décidé, afin de mieux préparer la révision du plan d'occupation des sols, de réaliser une étude diagnostic des réseaux d'assainissement et une carte d'aptitude des sols à l'assainissement individuel.
Lors de sa séance du 19 décembre 2003, le conseil municipal a approuvé le zonage de l'assainissement qui classe en zone d'assainissement individuel la majeure partie des hameaux et en zone d'assainissement collectif le bourg et les hameaux de Sailles et de La Roche.
Lors de sa séance du 29 octobre 2004, le conseil municipal a approuvé définitivement le plan de zonage de l'assainissement tel que présenté au conseil le 19 décembre 2003 et soumis à l'enquête publique du 1er juin au 2 juillet 2004.
Lors de sa séance du 19 novembre 2004, le conseil municipal a créé le service public d'assainissement non collectif (S.P.A.N.C.) doté de deux compétences : contrôle des installations neuves et contrôle du bon fonctionnement des installations existantes.
Le S.P.A.N.C. a depuis procédé au contrôle de toutes les installations et un diagnostic a été envoyé à tous les propriétaires contrôlés.
Compte-tenu de la sensibilité des milieux récepteurs et du nombre d'installations d'assainissement non collectif ne répondant pas aux exigences réglementaires, il est primordial que les installations non conformes et non acceptables d'un point de vue environnemental (nuisances, pollution, zones sensibles à proximité…) fassent l'objet d'une réhabilitation.
Les propriétaires des installations d'assainissement non collectif peuvent bénéficier d'une subvention de l'agence de l'eau.
Les particuliers qui **seront déclarés éligibles par l'agence de l'eau** auront droit à une aide de 3 000 euros et le S.P.A.N.C. bénéficiera d'une aide pour l'animation de l'opération groupée de réhabilitation de 250 euros par installation réhabilitée.
Une convention doit être établie entre la commune et l'agence de l'eau ayant pour objet de définir le mandat donné par cette dernière à la commune pour assurer l'attribution et le versement des aides aux particuliers.
Cette proposition ne concerne que les réhabilitations à venir.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

D'approuver les conventions de mandat qui pourront être signées avec l'agence de l'eau pour percevoir pour le compte des particuliers volontaires et éligibles l'aide pour la réhabilitation de leur installation d'assainissement non collectif, dont le modèle est joint à la présente délibération,

De solliciter l'aide financière de l'agence de l'eau pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ainsi que pour l'animation des opérations réalisées par le S.P.A.N.C. et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mandats ainsi que tout document afférent.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Eau et assainissement
Le conseil municipal étudie actuellement la possibilité de verser une aide aux personnes qui ne peuvent déposer un dossier auprès de l'Agence de l'eau. Cette aide sera soumise au conseil municipal lors du vote du budget 2014. Les critères d'obtention de cette aide sont en cours d'étude. Elle ne concernerait que les installations réalisées entre 2010 et 2013.
Lieu d'accueil enfants parents
Il ouvrira le 1er avril prochain à Saint-Pierre-d'Allevard, une fois par semaine le mardi matin, à l'exception de la période des vacances scolaires. Une possibilité de navette est à l'étude pour permettre aux habitants des communes voisines de Saint Pierre de se rendre dans le LAEP.
Pôle enfance
Plusieurs agents de la communauté de communes ont visité les locaux du pôle enfance. Un projet de construction d'un pole enfance est en cours à Tencin. La communauté de communes est satisfaite de l'occupation des locaux.
La gestion du multi accueil de St Nazaire des Eymes a été reprise par la communauté de communes.
Rythmes scolaires
Une réunion a eu lieu avec les associations la semaine dernière. Les associations sont motivées. Elles proposent des animations rémunérées.
M. Brecht propose que toutes les personnes concernées ou intéressées au sein de la commune (élus et services) puissent participer à la réflexion pour aider à l'avancée du projet. Il est demandé que des comptes rendus soient donnés.
Centre d'art chorégraphique du Pays d'Allevard
L'association va changer de nom. Elle s'appellera Hop and Dance. Le président est M Gouriou Pol.
Deux skieurs de l'équipe de France de ski alpin vont venir à la station du Grand Plan pour s'entrainer en vue des prochains JO de Sotchi .

VOUS VOULEZ FAIRE DES TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE ?

Le programme Habiter Mieux est renforcé par l'État, c'est le moment d'en bénéficier.

Son objectif : vous aider, sous condition de ressources, à améliorer la performance énergétique de votre logement, votre qualité de vie et votre pouvoir d'achat.
Habiter Mieux peut être complété par d'autres aides, distribuées par les collectivités locales, la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), la MSA…

Habiter Mieux, c'est une aide financière pour vous permettre de réaliser des travaux de rénovation thermique pour :
- bien vous chauffer et gagner en confort,
- diminuer le montant de vos factures.

Habiter mieux, c'est :
- une aide de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) représentant 35 ou 50 % du montant total des travaux ;
- une aide forfaitaire d'un montant minimum de 3 000 € au titre des "investissements d'avenir" ;
- une aide complémentaire qui peut éventuellement vous être accordée par votre Conseil Général, votre communauté de communes ou votre mairie... dans ce cas, l'aide Habiter Mieux est augmentée du même montant, dans la limite de 500 €, soit 3 500 € au total.

Habiter Mieux, c'est aussi la garantie d'un accompagnement personnalisé pour vos travaux et reconnu par les pouvoirs publics. Un spécialiste se déplace chez vous pour :
- réaliser le diagnostic thermique de votre logement,
- élaborer avec vous votre projet de travaux,
- faire réaliser les devis par des professionnels et vous aider à les comparer,
- monter vos dossiers de financement,
- suivre à vos côtés le bon déroulement de vos travaux.

Pour tous renseignements vous pouvez appeler :
- le PACT de l'Isère 04 76 47 82 45
- le Conseil Général de l'Isère 0800 300 163

TRAVAUX AUTORISÉS

N° DOSSIER	NOM DU DEMANDEUR	ADRESSE DE L'OPERATION	OBJET DE LA DEMANDE	DATE DÉCISION
DP 038439 13 1 0103	PILLITERIE Jean-Louis	1, Le Poutaz	Clôture, portillons	08/11/13
DP 038439 13 1 0104	RODRIGUEZ Isabelle	224, rue de Champ Sappey	Réfection toiture garage à l'identique	30/11/13
DP 038439 13 1 0105	M & Mme MARTINI-LAFORGE	26, résidence Clémenceau	Escalier extérieur	19/11/13
DP 038439 13 1 0107	MARIANI Claude	296, rue de la Ronzière	Volets Roulants	09/12/13
DP 038439 13 1 0108	CHAMBAZ Jean-Martial	28, La Claie	Volets Roulants	09/12/13
DP 038439 13 1 0109	GEHIN Thierry	23, les jardins du Veyrier	Remplacement d'une porte fenêtre par une baie vitrée + création d'un œil de bœuf	09/12/13
DP 038439 13 1 0110	BELORGEY Laurent	137, rue du Beau Pré	Annexe	09/12/13
DP 038439 13 1 0111	GIANGRANDE Aurélien	106, rue des cinq Crêts	Terrasse	13/02/14
DP 038439 13 1 0112	PASSEROTTI Pascal	17, place des Terrasses	Abri bois fermé	09/12/13
DP 038439 13 1 0113	FLAVEN Jeanne	Mas du Carrignon	Changement des fenêtres	10/12/13
DP 038439 13 1 0114	VERDON Maurice	Teppe Tupin	Division en vue de la construction	10/12/13
DP 038439 13 1 0115	MOLINA Danielle	La Roche	Division en vue de la construction	09/01/14
DP 038439 13 1 0117	CONSEILS ECO GENERATION	Le Chaboud	Panneaux solaires photovoltaïques	15/01/14
PC 038439 13 2 0004	REGIE ELECTRIQUE	Rue des Forges	Transformateur	17/01/14
PC 038439 13 2 0005	BOURCIER Thomas	La Roche	Maison individuelle	04/02/14
PC 038439 14 2 0001	MARET Marie-Luce	Rue de l'Eglise	Démolition partielle et reconstruction d'une maison individuelle	14/02/14
PC 038439 14 2 0002	BESSAT Sylvie	Sailles le Bas	Transformation d'un entrepôt en maison individuelle	11/03/14

AGENDA – N° 135 • AVRIL 2014

EMPLOI

POLE EMPLOI
Tous les mardis et jeudis de 8h45 à 12h et de 13h à 15h30
440 avenue de la Gare - Pontcharra. **Tél. 08 99 23 24 32**

MISSION LOCALE
Une association et une équipe au service des jeunes 16/25 ans.
Permanences en Mairie de Saint-Pierre le 3ème mercredi de chaque mois de 9 h à 12 h.
Prendre rendez-vous au **04 76 08 08 70**

FAMILLE

L.A.E.P (Lieu Accueil Enfants Parents) **Le Tacot**, accueil des enfants âgés de 0 à 4 ans accompagnés. Ouverture le mardi matin de 8h45 à 11h45, au Pôle enfance, rue des Ecoles.

CONSULTATION MÉDICALE DES ENFANTS (0 à 6 ans)
Le 1er mardi de chaque mois, l'après-midi, au Pôle enfance, rue des Ecoles. Prendre rendez-vous au secrétariat du Centre Médico-Social René Cassin à Pontcharra au **04 76 97 32 52.**

R.A.M. (Relais d'Assistantes Maternelles du Pays d'Allevard)
Permanences :
à Allevard, avenue Louaraz (Pôle enfance jeunesse)
Mardi de 14h à 16h30 - **Tél. 04 76 08 11 96**
à Saint-Pierre d'Allevard au Pôle enfance
Jeudi de 14h à 16h30 – **Tél. 04 76 45 85 58**
Ou sur rendez-vous : *ram@allevard.fr*

MULTI ACCUEIL "LES PETITS PIERROTS"
Pôle enfance, Rue des Ecoles - **Tél. 04 76 33 05 89**

MIKADO
Pour réserver au Centre de loisirs 3-12 ans - **Tél. 06 88 41 11 43**

Les Z'anims
Pour les jeunes de 12 à 18 ans - **Tél. 06 88 40 11 60**

CABINET DE SAGES-FEMMES
Préparation à la naissance, suivi pré et post natal au cabinet ou à domicile, suivi d'allaitement, rééducation périnéale.
Delphine Coulon et Anne Ringot, 180 Grand'Rue,
38830 Saint-Pierre D'Allevard, au **04 76 97 24 41**

AGATHE
Centre de planification et d'Éducation Familiale,
Place de la Résistance, Pontcharra au **04 76 97 81 00**

SÉCURITÉ SOCIALE
Les permanences ont lieu en mairie les mardis tous les 15 jours de 13h45 à 14h30. Prochaines permanences :
29/04 – 13/05 – 27/05 – 10/06 – 24/06 – 08/07 – 22/07

ASSISTANTES SOCIALES
Accueil sur rendez-vous, à la mairie de Saint-Pierre d'Allevard.
Téléphoner au Centre Médico-Social René Cassin à Pontcharra au **04 76 97 32 52**

C.A.F.
Permanence le lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
au Centre Social René Cassin - Pontcharra.

S.A.S.E.P. (Service d'Accompagnement Socio-Educatif de Proximité) Service d'aide à la parentalité pour les parents et leurs enfants (âgés de 3 à 12 ans).
Rue de la Marguiron - Saint-Pierre d'Allevard
Tél. 04 76 40 66 18

TRÉSOR

TRÉSOR PUBLIC
10, avenue Louaraz - Allevard - **Tél. 04 76 97 51 14**
Horaires d'ouvertures :
lundi, mardi, mercredi, jeudi : 8h15/12h - 13h15/16h30
vendredi 8h15/12h

RETRAITE

RETRAITE CARSAT
Permanence tous les 2e et 4e jeudis de chaque mois en mairie d'Allevard. Accueil uniquement sur rendez-vous. Pour tous info, consulter le site internet www.carsat-ra.fr ou contacter le 3960.

RETRAITES COMPLEMENTAIRES ARCO et IRCANTEC
Renseignements téléphoniques contacter le : **0820 200 014**

ENVIRONNEMENT

DÉCHETTERIE
Lundi et samedi toute la journée :
de 8h à 12h et de 14h à 18h l'hiver, jusqu'à 19h l'été.
Mercredi et vendredi 14h à 18h l'hiver, jusqu'à 19h l'été.

RAMASSAGE DES "ENCOMBRANTS"
Le ramassage des encombrants est fait par les services municipaux chaque trimestre, une demande est à déposer en mairie.
La prochaine date de ramassage lundi 28 avril 2014.

DROITS ET DÉMARCHES

PERMANENCES JURIDIQUES
Le 3e mardi du mois de 17h30 à 19h, en mairie d'Allevard.
Prendre rendez-vous au **04 76 97 50 24**

PERMANENCES CONCILIATEUR DE JUSTICE
Le 1er et 3ème mardi du mois, de 9h à 12h, en mairie d'Allevard, sur rendez-vous pris au **04 76 97 50 24**

LOGEMENT

OPAC
Les 2èmes et 4èmes mardi du mois de 9h à 10h au local de l'OPAC, 6 résidence Yvonne Coquand

SDH
Le dernier mercredi du mois de 11h à 11h30 en mairie.

ARCHITECTE CONSEIL
Prendre rendez-vous en mairie.

RÉGIE ÉLECTRIQUE
24, avenue de Savoie - ALLEVARD 24 h/24 au **04 76 97 53 54**
N° de dépannage 24 h/24 : **04 76 45 07 47**

CULTURE

MÉDIATHÈQUE 04 76 45 18 50
Les horaires :
• Mardi : 16h - 18h • Mercredi : 10h - 11h30 et 16h -18h
• Vendredi : 16h - 18h30 • Samedi : 10h - 11h30
Pendant les vacances scolaires : uniquement le mercredi de 10h à 11h30 et de 16h à 18h. En juillet : mercredi de 10h à 11h30 et de 16h à 18h et vendredi de 16h à 18h

MAIRIE

MAIRIE Ouverte du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 14h (14h30 le jeudi) à 17h.
Tél. 04 76 45 11 10 - Fax. 04 76 45 07 20
E-mail : stpierre.d.allevard@wanadoo.fr/
Site Internet : www.mairie-saint-pierre-dallevard.fr
PERMANENCES DU MAIRE - Le Maire reçoit le lundi, mercredi et vendredi sur rendez-vous.

AGENCE POSTALE COMMUNALE
Ouverte du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 14h (14h30 le jeudi) à 17h.

N° ISSN : 1289 - 0170 - BULLETIN MUNICIPAL
Rédacteur en chef : Noëlle Macian - Directeur de la publication : Jean Lombard
Impression et mise en page **Au Bristol** St-Pierre d'Allevard
Photos : Fotolia.com